

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2016**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016, le règlement numéro 284-2016 décrétant l'interdiction de fumer dans le parc Ernest-Ouellet.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

**DONNÉ À SAINT-PASCAL CE 6<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET DEUX MILLE SEIZE.**

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 juillet 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 6 juillet 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA